



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**  
**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE**  
**AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION**  
**N° 1**  
**du 12 Décembre 2022**  
(Approbation du PV du  
CS du 22/03/2022)

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze décembre à quatorze heure, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la**  
**CONVOCAION**  
Le 22 novembre 2022

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Nicolas CHILOFF, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

**ASSISTAIENT :**

- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

**NOMBRE de**  
**DELEGUES**  
**en EXERCICE**  
9

**ABSENTS EXCUSES :**

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Marie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitaine,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent Territorial DSAC Ouest

**NOMBRE de**  
**PRESENTS**  
5

**NOMBRE de**  
**VOTANTS**  
5

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

PREFECTURE DU LOIRET

22 DEC. 2022

COURRIER 1

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :**

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 22 mars 2022 sans observation.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL,**



**Hervé GAURAT,**

PRÉFECTURE DU LOIRET

22 DEC. 2022

COURRIER 1



## Comité Syndical du 22 Mars 2022

### Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 22 mars 2022 à 14 H 30 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

#### ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,

#### ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Monsieur Jean-Philippe MEYER, ancien suppléant de la CCI.

#### ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur GOBINET Philippe, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Monsieur Olivier NEVO, Référent Territorial DSAC Ouest,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental,
- 

#### **1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 février 2022**

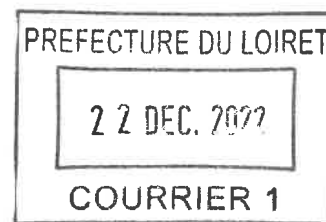
Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 15 février 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

#### **2) Rapport n°2 : Compte de gestion 2021**

Monsieur le Président soumet le rapport au vote du Comité Syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité sans observation.



### **3) Rapport n° 3 : Compte administratif 2021**

Monsieur GAURAT présente les résultats du compte administratif 2021 et commente les évolutions constatées.

Monsieur MILLIAT demande des précisions sur l'opération réalisée de 105 098 € concernant les travaux d'allongement de la piste. Monsieur VASSAL explique que les travaux ayant été achevés, le solde a été réglé à l'entreprise.

Madame GALZIN demande des informations sur la loi sur l'eau. Monsieur VASSAL lui dit que cette opération a été reportée, mais qu'elle devra être réalisée pour pouvoir répondre à une éventuelle demande particulière dans le futur.

Au moment du vote Monsieur GAURAT se retire et Madame GALZIN soumet le rapport au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du Syndicat Mixte établi selon la balance générale ci-dessous :

LIBELLE		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Résultats antérieurs		447 491,27 €	5,01 €
Opérations de l'exercice	Dépenses	997 029,24 €	2 001 494,45 €
	Recettes	1 004 656,52 €	2 042 778,22 €
Résultats de l'exercice		7 627,28 €	41 283,77 €
Résultats globaux		455 118,55 €	41 288,78 €
Restes à réaliser en dépenses		441 078,00 €	
Résultats corrigés des restes à réaliser		14 040,55 €	41 288,78 €

### **4) Rapport n° 4 : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2021**

Conformément à l'exposé du rapport, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 41 288,78 € en report à nouveau au compte 002.

Le résultat d'investissement soit 455 118,55 € sera inscrit au compte 001 au BP 2022.

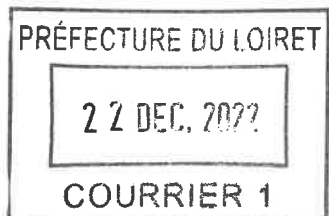
L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

### **5) Rapport n° 5 : Participation des membres au budget 2022**

Monsieur le Président donne lecture des différentes participations qui seront demandées aux membres en 2022 sans changement par rapport à l'année dernière.

Orleans-Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Département du Loiret ..... 730 000 €



Le Président informe les Membres du Comité Syndical que des discussions sont en cours avec la Métropole au sujet de sa participation, qui ne paraît pas réellement à la « hauteur ».  
Le rapport est adopté à l'unanimité.

**6) Rapport n° 6 : Compte rendu de la délégation du Président en matière de marchés, accords-cadres et avenants**

Le tableau de synthèse présenté ne donne pas lieu à commentaires particuliers.  
Il est donné acte au Président de cette communication.

**7) Rapport n° 7 : Propositions d'investissements 2022**

Monsieur GAURAT présente les différentes propositions d'investissements pour 2022 dont le montant global s'élève à 467 488 €.

Madame GALZIN formule une observation concernant le tracteur, et la possibilité d'acquérir un tracteur électrique, Monsieur VASSAL explique que cela va être compliqué, puisqu'il faut une grande capacité. Pour le petit matériel de tonte, ce serait envisageable, mais pas encore pour le type de matériel nécessaire sur la plateforme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**8) Rapport n° 8 : Projet de Budget Primitif 2022**

Monsieur le Président présente le projet de BP 2022 dont le montant s'élève à 3 671 566 € et donne lecture du rapport.

Monsieur MILLIAT demande si une augmentation des tarifs des fluides a été prévue dans ce projet de Budget Primitif. Le Président lui indique qu'une augmentation de 4,8 % a été estimée pour ce BP 2022 par rapport au BP 2021. Si cela ne suffit pas, une Décision Modificative sera prise en cours d'année. Monsieur VASSAL explique qu'avec le programme ACA, le SMAEDAOL essaye de diminuer ses consommations de fluides (électricité, carburant...).

Monsieur Meyer évoque le photovoltaïque. Monsieur GAURAT souligne que le Conseil Départemental imagine équiper un certain nombre d'infrastructures dont l'Aéroport.  
Ce rapport est adopté à l'unanimité.

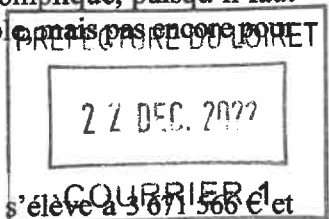
**9) Questions diverses**

Monsieur VASSAL fait part de ses inquiétudes par rapport à la nouvelle usine de la Laiterie et la réverbération des panneaux photovoltaïques qui recouvriront l'ensemble du bâtiment.

Monsieur GAURAT informe l'Assemblée qu'une réunion avec les usagers de l'Aéroport est organisée le 25 mars 2022.

Monsieur MILLIAT demande si des actions ont déjà été menées pour répondre aux préoccupations des riverains, à la suite de la réunion organisée à la demande de la Mairie de Saint Denis de l'Hôtel.

Monsieur VASSAL rappelle que plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte par rapport à certaines remarques émises par des riverains : les gens étaient plus chez eux (confirmation et télétravail), certaines activités n'étaient plus du tout exercées, donc la reprise des activités n'a pas toujours été bien perçue par les riverains. De plus Monsieur VASSAL précise que certaines écoles de pilotage IFR viennent le week-end sur la plateforme alors que les procédures IFR sont interdites le samedi et le dimanche. Des courriers vont être adressés aux écoles de pilotage. Pour constater les infractions, la DSAC a demandé que des constats préalables soient établis et que la Gendarmerie poursuive sur une procédure judiciaire.





Monsieur GAURAT évoque les exigences essentielles et il tient à remercier les agents du SMAEDAOL pour leur investissement sur ce dossier. Certains éléments de ce dossier étaient attendus par la DSAC au 1<sup>er</sup> mars 2022 et d'autres au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le Président félicite encore l'équipe, puisque les premiers attendus ont été rendus, accompagnés d'une grande partie des seconds éléments (livrés en avance).

Monsieur GAURAT remercie Monsieur MEYER pour les années qu'il a passé au sein du SMAEDAOL.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 16h30.

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT

